

Type Diplôme : LICENCE 3ème année

COMPOSANTE	STAPS
MENTION	STAPS-Management du Sport
CODE DIPLÔME	PLMSP18
Session	Deux sessions

PARCOURS TYPES EN L3

FAIRE AUTANT D'ONGLET SEMESTRE 5 ET 6 QUE DE PARCOURS TYPES

Parcours type 1	
Parcours type 2	
Parcours type 3	
Parcours type 4	
...	

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE - UE validée à 10/20

UE Préprofessionnalisation 4 - Stage

Si le projet de stage n'est pas déposé en temps et en heure sur le formulaire Google, l'étudiant verra sa note de stage reportée en session 2.

Si la convention de stage n'est pas déposée en temps et en heure dans la boîte de dépôt Moodle, l'étudiant verra sa note reportée en session 2

Si le stage ne permet pas à l'étudiant de développer les compétences attendues dans le cadre de la licence management du sport, les responsables du diplôme pourront demander à l'étudiant de refaire des heures de stage dans une autre structure.

Si le rapport de stage n'est pas déposé en temps et en heure dans la boîte de dépôt Moodle, l'étudiant verra sa note de stage reportée en session 2.

Si le support de soutenance n'est pas déposé en temps et en heure dans la boîte de dépôt Moodle, l'étudiant soutiendra sans support.

Si l'étudiant ne se présente pas à la soutenance, il obtiendra la note de 0/20 sur le rapport comme la soutenance.

En session 2, si l'étudiant ne se présente pas à la soutenance, il obtiendra la note de 0/20 sur le rapport comme la soutenance.

Obtention du Semestre

Toutes les notes aux UE se compensent dans le semestre, cependant, aucune validation d'UE par compensation n'est possible au-dessous de 7/20.

Semestre non validé si note <7 sur une UE

Obtention de l'Année

Compensation automatique entre les 2 semestres.

Cependant année non validée si note <7 à une UE.

Note éliminatoire

Moyenne à l'UE Pré professionnalisation 4

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

